



4 JOURS DES AS EN PROVENCE

39^e ÉDITION



27 août
**St Etienne
du Grès**



28 août
Lamanon



29 août matin
CLM par équipes - Salon
inédit!



29 août après-midi
**Velaux Pélissanne
La Barben**



31 août
Salon



Graphisme A. Sergé

Responsables



Comité d'organisation

- Directeur de l'Epreuve Robert IRLA (06 17 78 84 98)
- Responsable Communication & Administration Thierry IRLA & Arnaud SERGE
- Responsable Réglementation & Relations Equipes Etrangères Magali IRLA
- Directeur Logistique Gérard PINEDA & Jérôme PERAT
- Responsable Signalétique Jean-Claude MATTEO & Henri TRANCHECOSTE
- Directeur Sécurité Bertrand MAUJONNET & Philippe RIALAND
- Directeur Technique Francis HOTTELET (06 03 03 51 41)
- Médecin Dr Chantal ROSE, chauffeur : René BIOLLEY
- Ambulance AMBULANCES DELEYROLLE
- Assistance médicale Hôpitaux de Salon (04 90 44 91 44) et d'Arles (04 90 49 29 29)
- Responsable Fléchage Jean-Claude MATTEO & Henri TRANCHECOSTE
- Responsable Départ & Arrivée Jean-Claude MATTEO & Jacky PASERO
- Responsable Electricité Henri & Rémi TRANCHECOSTE
- Responsable Financier Francis ROBIN
- Speaker Vincent DIDELOT
- Camion Balai & Boisson Gérard PINEDA, Jérôme PERAT & Patricia FABIANO
- Responsable Protocole Magali IRLA
- Logement des Coureurs & Arbitres, Parc Auto Daniel HERBEAUT
- Hébergement Domaine de Petite (04 90 55 93 60), Grans

Echelon Course

- Président du Jury Claude BALSAN – UCI (06 08 78 02 18)
- Commissaire Titulaire 1 Cyril CANU – Fédéral (06 07 77 09 76)
- Commissaire Titulaire 2 Lucien BOUSQUET – Fédéral (06 15 60 60 28)
- Commissaire Moto Régis FIGOUREUX – National (06 07 64 09 45) pilote : Roger BERTO
- Juge à l'arrivée Claude PISAPIA – National (06 87 82 99 03)
- Chronométrateur de départ & d'arrivée Séverine LOPEZ DIAS – Fédéral (06 50 74 57)
- Agent du Contrôle du Dopage Lucien BOUSQUET
- Moto Info Francis HOTTELET
- Information Radio-Tour 157.550 VITTA SCE
- Moto Ardoisier Jean-Pierre BELIERE & Henri TRANCHECOSTE
- Photo-Finish, Classements Team Assistance Sportive, Didier CAREDDU (06 20 14 55 36)
- Car Podium Conseil Général
- Sécurité L'épreuve Sportive - Les Motards du Sport (06 16 93 36 80)
- Permanences au Départ des Etapes Robert & Thierry IRLA
- Services de Police de Salon, Gendarmeries d'Eguilles, Eyguières, Lançon, S^t Martin de Crau, S^t Rémy & Velaux
- Direction des routes départementales Vitalis RAMIS
- Moto ACAP Roger BERTEAU, Bernard MAUJONNET, Francis HOTTELET & Jean-Pierre BELIERES

Remerciements



Les organisateurs des 4 jours des AS remercient les partenaires et toutes les personnalités sans qui cette épreuve n'aurait pu avoir lieu dans les meilleures conditions. Nous remercions tout particulièrement M. Le député Jean-Pierre Maggi, le Conseil Départemental, au travers de Mme Martine Vassal, MM. Henri Pons et Frédéric Vigouroux, le Conseil Régional et M. Michel Vauzelle, l'Agglomération Provence ainsi que les municipalités participantes, au travers de MM. Christophe Amalric, André Bertero, Hervé Cherubini, Robert Coste, Roland Darrouzes, Robert Del Testa, Claude Michel Fenard, Fillippi, Nicolas Isnard, Jean Mangion & Henri.

Règlement particulier de l'épreuve

**LES 4 JOURS
DES AS EN PROVENCE
39^{ème} Edition**

Article 1 – Organisation

L'épreuve des 4 Jours des As en Provence est organisée par l'Association Cycliste des As en Provence (A.C.A.P.) affiliée à la Fédération Française de Cyclisme Comité Régional de Provence sous le n° 21.13.016 et dont le Siège Social est situé Restaurant le Mas du Soleil 38 Chemin de S^t Côme 13300 Salon de Provence. Elle se dispute du 27 au 30 août 2015.

Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes Elite Nationale Classe 2.12.1 ouverte aux 1^{ère} et 2^{ème} catégories de plus de 19 ans. Elle est inscrite au Calendrier Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme. Conformément à la Réglementation Fédérale, les étapes et le classement général final attribuent des points pour le classement FFC annuel, soit :

Chaque ETAPE :

Les 20 premiers marquent des points (700 / 400 / 250 / 200 etc. jusqu'à 10 pts)

Au GENERAL FINAL :

Les 50 premiers marquent des points (4000 / 2800 / 1600 / 1400 etc.)

Article 3 – Les Etapes, au nombre de **QUATRE** (voir détails techniques)

1^{ère} étape **Jeudi 27 août S^t Etienne du Grès - S^t Etienne du Grès** 149,5km départ 13h

2^{ème} étape **Vendredi 28 août Lamanon - Lamanon** 146,7km départ 13h

3^{ème} étape **Samedi 29 août**

CLM par équipes Salon - Salon 17,5km départ 9h

CR Velaux - Pélissanne - La Barben 100km départ 15h

4^{ème} étape **Dimanche 30 août Salon - Salon** 142,2km départ 13h

Article 4 – Participants

Conformément à la Réglementation de la Fédération Française de Cyclisme, l'épreuve inscrite au Calendrier Fédéral en classe 2.12.1 est ouverte aux :

- * Equipes Continentales UCI Françaises
- * Equipes Etrangères Nationales, Régionales ou de Clubs avec un maximum de 3 Equipes Etrangères.
- * Equipes de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME (Coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie).
- Pôles
- Equipes de Division Nationale
- Equipes de Division Nationale Espoirs
- Equipes de Division Nationale 2

- Equipes de Sélection Régionale (COMITE)
- Equipes de Sélection Départementale ou Bi-Départementale (2 départements d'un même Comité)
- Equipes de Clubs

Après sélection, les équipes invitées, au nombre de quinze (15) seront composées de 6 coureurs et 3 accompagnateurs.

Une équipe ne présentant pas le nombre minimum de coureurs partants (soit 4) se verra refuser le départ.

Les équipes seront prises en charge et hébergées du Jeudi 27 août au soir jusqu'au Dimanche 30 août matin.

Article 5 – Engagements / Sélections

Les équipes désirant participer aux 4 Jours des As en Provence devront adresser leur candidature par écrit chez :

Monsieur Robert IRLA 191 Chemin de la Roubine 13300 Salon de Provence
tel/fax 04 90 42 05 86, portable 06 17 78 84 98, titi27111983@hotmail.fr

Chaque candidature devra être accompagnée d'un **chèque de caution de 600 €** comme prévu par la Réglementation des Courses à Etapes (155 € par jour de course).

Toute candidature non accompagnée de la caution ne sera pas retenue.

Date limite de candidature : 1^{er} août 2015

La sélection définitive des équipes sera effectuée le 1^{er} août 2015, les équipes retenues seront avisées par l'organisateur qui retournera la caution aux équipes non retenues. Deux équipes seront retenues au titre de remplaçantes.

Les équipes retenues devront impérativement **confirmer** leur engagement avec la liste des **6 coureurs titulaires et 3 remplaçants.**

DATE LIMITE : 1^{er} Août 2015

Le droit d'engagement est de **8 € par coureur et par étape** soit la somme de **192 € par équipe**. Chèque à joindre obligatoirement à l'engagement. A défaut de cet engagement accompagné du chèque de 192 € dans les délais prescrits ci-dessus, **l'équipe pourra être remplacée et la caution non remboursée.**

Une équipe se présentant au départ avec 5 ou 4 coureurs verra sa caution rendue avec une retenue de 1/6^{ème} ou 2/6^{ème} de son montant en fonction du nombre de coureurs engagés et absents.

Article 6 – Permanence

La Permanence de départ se tiendra à S^t Etienne du Grès, Salle Lou Rigau **le Jeudi 27 août**. A cette permanence, confirmation des partants, retrait des dossards et bandeaux de véhicules par les responsables des équipes de **10h à 12h**.

Article 7 – Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée suivant la Réglementation Fédérale en présence des Membres du Jury et Arbitres le **JEUDI 27 AOUT à S^t Etienne du Grès à 12h00 précises.**

Article 8a – Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157,550 MHz.

Les radios seront à récupérer à la Permanence le **Jeudi 27 août** entre 10h et 13h à S^t Etienne du Grès auprès de la Société VITTA.

Article 8b – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance VITTA avec 2 véhicules.

Article 9 – Incidents de course

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté dans les **3 derniers kilomètres**, il sera appliqué l'article 2.6.027 du Règlement Fédéral.

Article 10 – Délais d'Arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

1^e étape S^t Etienne du Grès - S^t Etienne du Grès **12%**

2^e étape Lamanon - Lamanon **12%**

3^e étape Velaux - Pélissanne - La Barben **15%**

4^e étape Salon - Salon **12%**

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement Fédéral, le collège des Arbitres peut prolonger les délais après consultation de l'Organisation.

Article 11 – Classements

Il ne sera pas prévu de bonification sur les sprints intermédiaires et sur les arrivées d'étapes.

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Maillot **JAUNE** Centre E. Leclerc - Conseil Général

Il sera déterminé par l'addition des temps des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR POINTS

Maillot **BLEU** Ambulances Deleyrolle & Optic 2000, Audio 2000

Il sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des étapes avec la cotation suivante : **25 pts – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 pt pour les 15 premiers classés.**

En cas d'égalité au classement individuel aux points, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement fédéral, à savoir :

1° Nombre de victoires d'étapes

2° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement individuel aux points, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR

Maillot **ROUGE** Conseil Régional

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte de 1^e catégorie **7, 5, 3, 1 pt**

6 coureurs classés, Les Baux

Côte de 2^e catégorie **7, 5, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Coudoux

Côte de 3^e catégorie **5, 2, 1 pt**

3 coureurs classés, Pas de la Figuière

Côte de 3^e catégorie **5, 2, 1 pt**

3 coureurs classés, Roquemartine

En cas d'égalité au classement du meilleur grimpeur, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

1° Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

2° Nombre de 1^{ères} places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.

3° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DES SPRINTS INTERMEDIAIRES

Maillot **VERT CC** de La Vallée des Baux & Groupama

Le classement aux points des sprints intermédiaires s'obtient par l'addition des points attribués à chaque RUSCH selon le barème suivant :

5 – 3 – 2 – 1 pt (4 coureurs classés)

En cas d'égalité au classement des sprints, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

1° Nombre de 1^{ères} places dans les sprints intermédiaires

3° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement des sprints intermédiaires, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR

Maillot **BLANC** Agglopolo - Ville de Salon

Le classement du meilleur JEUNE est réservé aux coureurs nés après le **1^{er} Janvier 1992 (maximum 23 ans dans l'année)**. Le classement tient compte du classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur jeune, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires..

CLASSEMENT DU MEILLEUR PROVENCAL

ECHARPE Ville de La Barben

Le prix est attribué à chaque étape, au 1^{er} provençal classé dans l'étape.

Sont à prendre en considération les coureurs FRANÇAIS licenciés dans le Comité de PROVENCE.

CLASSEMENT PAR EQUIPES

Le classement par Equipes du Jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1° Nombre de 1ères places dans le classement par équipes du Jour.

2° Nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du Jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel au temps.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

CLASSEMENT CLM

Le temps sera pris sur le 4ème homme pour le général, multiplié par 3 pour le classement par équipe. Pour tout coureur lâché, le temps sera pris sur la ligne.

Article 12 – Prix

Voir Liste des Prix en ANNEXE

Article 13 – Antidopage

Le Règlement Antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Outre cette réglementation, la législation antidopage française (A.F.L.D.) s'applique conformément aux dispositions de la loi.

Article 14 – Protocole

Devront se présenter quotidiennement au Protocole d'Arrivée sur le Car Podium du CONSEIL GENERAL 13, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

* le VAINQUEUR de l'étape

* les LEADERS des classements cités ci-dessus :

- Général Individuel au Temps
- Individuel aux Points
- Meilleur Grimpeur
- Sprints Intermédiaires
- Meilleur Jeune
- 1^{er} Provençal

Article 15 – Pénalités Le BAREME des Pénalités de la F.F.C. est seul applicable.

Article 16 – Responsabilité

L'Organisateur se décharge de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers ou non à l'organisation (caravane, suiveurs, presse, etc...)

Chaque équipe ne peut disposer en course que d'un seul véhicule d'assistance course conduite par le Directeur Sportif ou un Dirigeant dûment détenteur de sa **licence F.F.C. de l'année 2015** qui devra être présentée au Jury des Arbitres lors de la Permanence de Départ. Chaque Directeur Sportif devra communiquer au Jury le numéro d'immatriculation de la voiture technique autorisée à assister l'équipe. La sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important de 10 minutes suivi du camion balai. Tout coureur lâché au-delà devra suivre impérativement le code de la route.

Tout coureur assisté ou suivi par une voiture non autorisée en course sera mis hors course immédiatement.

Article 17 – Réclamations

Toutes réclamations seront déposées au Jury des Arbitres et jugées sans appel. Elles sont reçues jusqu'au départ de l'étape suivante.

L'existence ou non d'une infraction à la règle ou à l'esprit de l'épreuve commise par un concurrent ou un accompagnant (Directeur Sportif, Mécanicien) sera laissée à l'appréciation du Jury des Arbitres et, éventuellement sanctionnée d'après le Barème des Pénalités du Règlement Technique Fédéral.

Le fait pour un coureur ou un suiveur autorisé de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses en son entier.

Pour tout ce que ce Règlement Particulier de l'Epreuve n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au Règlement Type de la Fédération Française de Cyclisme qui est à la connaissance du Jury des Arbitres, des Coureurs et des Directeurs Sportifs.

Article 18 – Incidents Neutralisations

En cas de force majeure, d'évènements imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, l'Organisateur et le Jury des Arbitres pourront prendre des dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement. Par exemple, annuler une étape, annuler un classement, prendre un autre itinéraire en accord avec les Forces de l'Ordre, neutraliser tout ou partie du parcours.

Article 19 – Abandon

Tout coureur ayant abandonné ne sera plus pris en charge par l'organisation à partir du lendemain, sauf en cas de blessure grave. Ceci inclus le logement et la restauration.

Signé : *le comité d'organisation*



Equipes engagées

DN1

1. CC Etupes
2. SCO Dijon
3. Team Probikeshop Saint-Etienne Loire
4. AVC Aix
5. Team Vulco-VC Vaulx-en-Velin
6. Team Pro-Immo Nicolas Poux
7. 4 chemins de Roanne

DN2

8. Martigues Sport Cyclisme
9. VC Charvieu Chavagneux
10. VC Caladois

DN3

11. Entente Nice - Hyère

Régional

12. Monaco
13. VC La Pomme espoirs

International

14. Velo Club Mendrisio-PL-VALLI, Suisse
15. EKZ nationale Suisse

Les pouvoirs publics rappellent que :

LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en vigueur en France, **doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés tous les véhicules qui suivent une course**. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Intérieurs. Elles permettront d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...).

Pendant la course

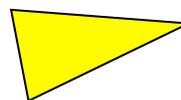
Les ronds-points doivent toujours être franchis dans le sens giratoire. Les coureurs lâchés ainsi que les suiveurs dégagés de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

Echelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs sportifs qui se placeront, en principe, dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux **motocyclistes** de ne pas se tenir trop près des coureurs. Ils devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

**UN PEU DE DISCIPLINE EN COURSE =
BEAUCOUP DE SECURITE**



Flamme jaune
sur la route

Danger !

DECLARATION D'ACCIDENT

Tous les accidents, quels qu'ils soient, doivent être obligatoirement signalés à Monsieur Robert IRLA, Président, ou à Monsieur Philippe RIALAN, Responsable sécurité, qui constateront les faits. Il conviendra de redémarrer le lieu, l'heure, les causes exactes, les noms des témoins.

Pour tous les véhicules automobiles ou motos, accidentés et non assurés par l'organisation, le pilote devra faire une déclaration à sa compagnie d'assurance.

En cas d'accident grave, générant des dégâts corporels, aviser immédiatement les personnes citées ci-dessus.

Chacun d'entre nous est prié de respecter le code de la route et les consignes de sécurité.

Partenaire principal



cg13.fr

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Annexe - Grille des prix (€)

classe 2.12.1 épreuve par étapes

Etape 1021/20		Demi-étape 762/15		Général 2292/25	
1	205	1	153	1	464
2	152	2	119	2	343
3	122	3	99	3	274
4	102	4	76	4	229
5	82	5	66	5	183
6	72	6	53	6	149
7	56	7	46	7	120
8	46	8	35	8	91
9	30	9	30	9	82
10	20	10	23	10	74
11	17	11	15	11	57
12	15	12	14	12	46
13	15	13	13	13	34
14	15	14	11	14	27
15	14	15	9	15	23
16	12			16	18
17	12			17	11
18	12			18	11
19	11			19	9
20	11			20	9
				21	8
				22	8
				23	8
				24	7
				25	7



Boutic'Fleurs

Mireille Castelas
Pélessanne



Prix annexe - au général

Jaune	Classement général Centres Leclerc Conseil Général	100	50	35
Bleu	Vainqueur du jour Deleyrolle Optic 2000	100	50	35
Vert	Points Vallée des Baux Groupama	100	50	35
Blanc	Espoirs Agglopoêle Ville de Salon	100	50	35
Rouge	Montagne Conseil Régional	100	50	35



Echarpe Ville de la Barben



1^e étape S^t Etienne du Grès - S^t Etienne du Grès

Jeudi 27 août 2015 - GP Communauté de Communes des Baux

Circuit sur route de 149,5 km - Départ 13h, arrivée 16h30 place de l'hôtel de ville

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
Départ réel Place de l'Hôtel de ville	PC 1° et 3°	D32A	0	0	149,5	13:00
Circuit de 38,5 km à faire 4 fois						
A droite Mas Blanc des Alpilles			3,3	3,3		
Vieux chemin d'Arles			1,7	5	144,5	13:07
A gauche		D17	1,5	6,5	143	13:09
Petite route des Beaux		RD31	3	9,5	140	13:13
A droite route du Rougarou			0,3	9,8	139,7	13:14
Entrée St Rémy en Provence				9,8	139,7	13:14
Av. Fauconnet			0,2	10	139,5	13:14
ch. de la combette			1	11	138,5	13:15
Vieux chemin d'Arles			2,3	13,3	136,2	13:19
A gauche		D27	8,1	21,4	128,1	13:30
Sommet des Baux	GPM 2° et 4°	D27		21,4	128,1	13:30
A droite direction Mas du Chevrier			1	22,4	127,1	13:32
Mes de Maï tout droit, direction Carita						
Embranchement		D78f		22,4	127,1	13:32
100m à gauche, direction Maussane		D27		22,4	127,1	13:32
Entrée Maussane			1,5	23,9	125,6	13:34
A droite		D17	1	24,9	124,6	13:35
Paradou		D17	4	28,9	120,6	13:41
A droite		D33a	4	32,9	116,6	13:47
		D33	1,9	34,8	114,7	13:49
St Gabriel		D32	3,3	38,1	111,4	13:54
St Etienne du Grès		D32a	0,4	38,5	111	13:55
1er passage	PC				149,5	14:22
2e passage	GPM		37	75,5	74	14:47
3e passage	PC		37	112,5	37	15:40
4e passage	GPM		37	149,5	0	16:33
Arrivée Place de l'Hôtel de ville				149,5	0	16:33



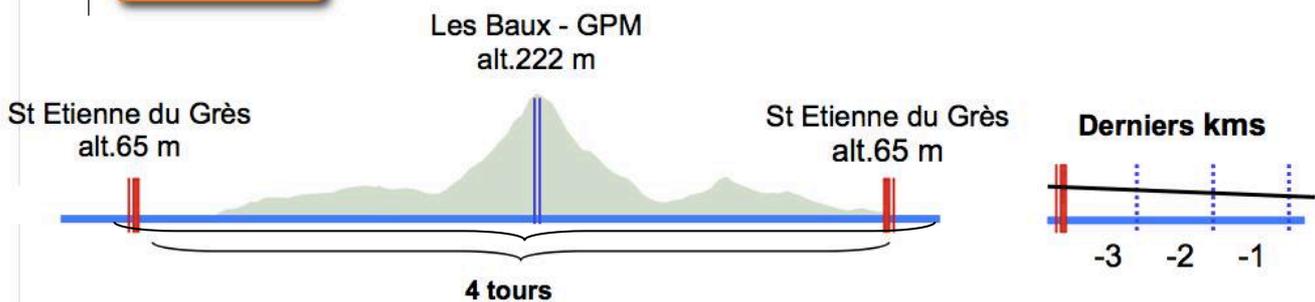
Départ & arrivée St Etienne du Grès 13h – 16h30

*St Etienne
du Grès*

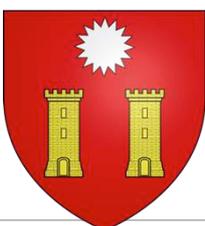


Présentation des équipes et signature au car podium CG13

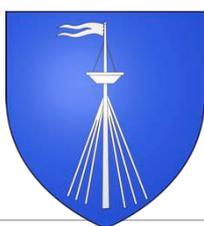
Altimétrie



Paradou



Mas Blanc



S^t Etienne du Grès

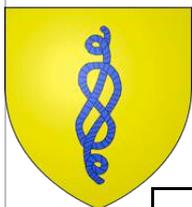


S^t Rémy de P^{ce}



Maussane





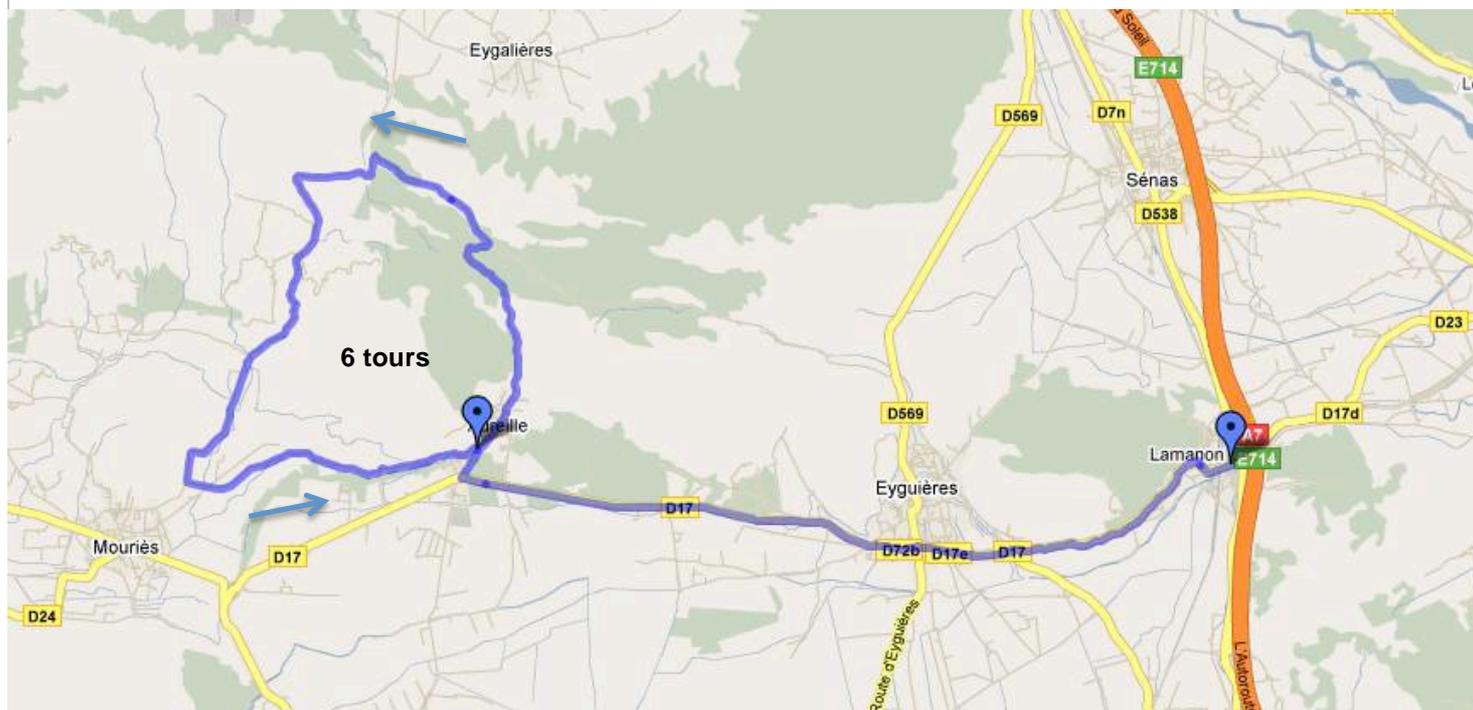
2^e étape Lamanon - Lamanon

Vendredi 28 août 2015 - GP Conseil Régional

Départ 13h00 – Contrôle Salle du Temps Libre - Arrivée 16h30
Circuit sur route de 146,7 km

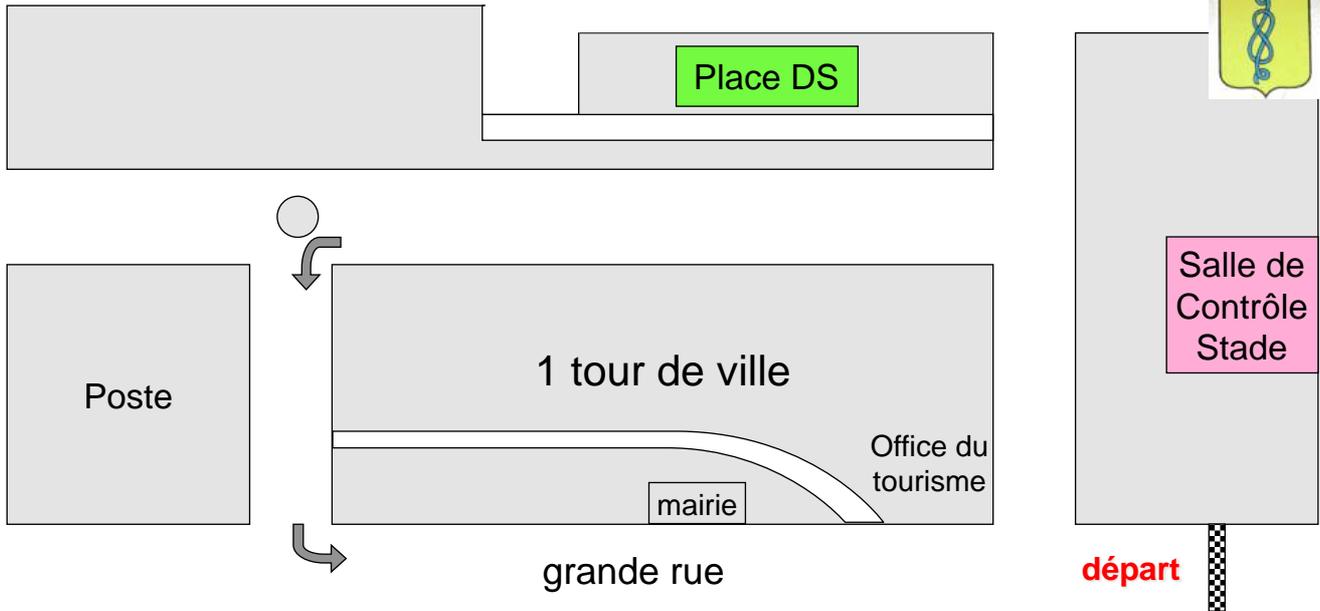


ITINERAIRE	CLASS	ROUTES	Km	Km total	Km restant	HORAIRES
Départ caserne des pompiers			0	0	146,7	13:00
Sortie Lamanon		D17e				
Entrée Eyguières rond point de la Vierge			6,5	6,5	140,2	13:09
Sortie Eyguières		D17	0,3	6,8	139,9	13:09
A droite Aureille		D25a	8,4	15,2	131,5	13:21
Sortie Aureille	PC	D25	4,5	19,7	127	13:28
Pas de la Figuière						
A gauche		D24	2,5	22,2	124,5	13:31
A gauche Le Destet et les Baumettes		D24	7,5	29,7	117	13:42
A gauche		D24a	5	34,7	112	13:49
Circuit de 19,5 km, à faire 6 fois						
2e tour	GPM, PC		19,5	54,2	92,5	14:17
3e tour			19,5	73,7	73	14:45
4e tour			19,5	93,2	53,5	15:13
5e tour	GPM, PC		19,5	112,7	34	15:41
6e tour			19,5	132,2	14,5	16:08
A gauche Aureille		D25A	0,3	132,5	14,2	16:09
Retour					146,7	
Entrée Eyguières rond point de la Vierge		D17	7,7	140,2	6,5	16:20
Entrée Lamanon		D17e	0,5	140,7	6	16:21
arrivée caserne des pompiers			6	146,7	0	16:29



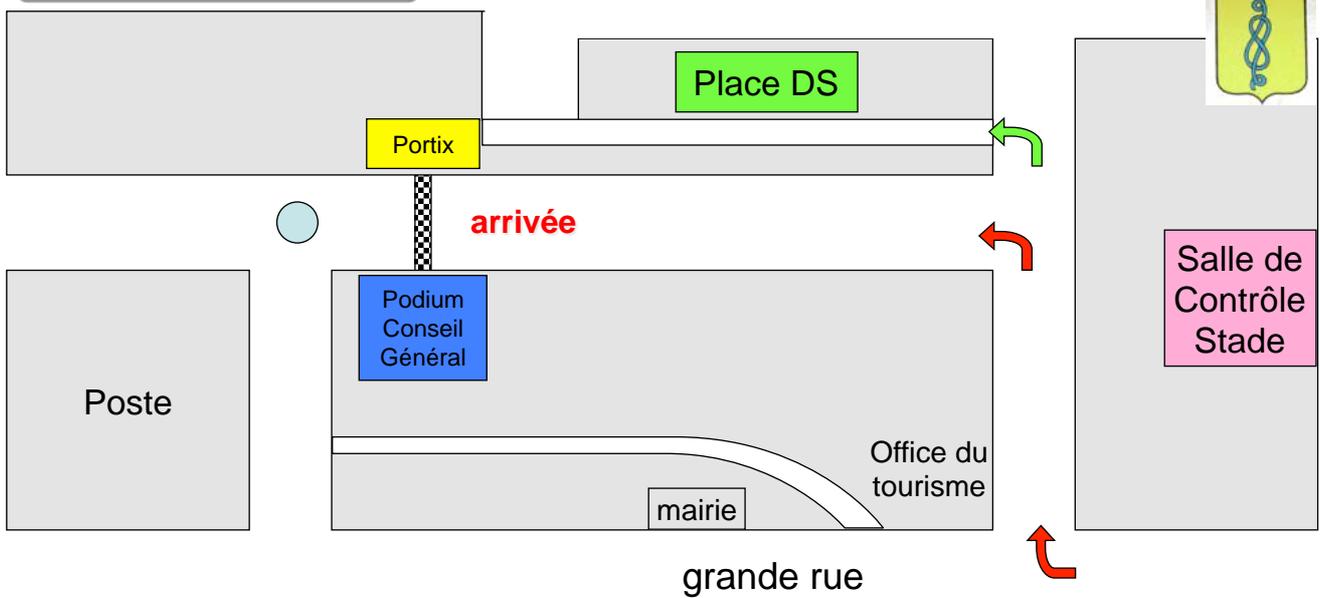
Départ Lamanon

13h – ouverture du contrôle 11h30

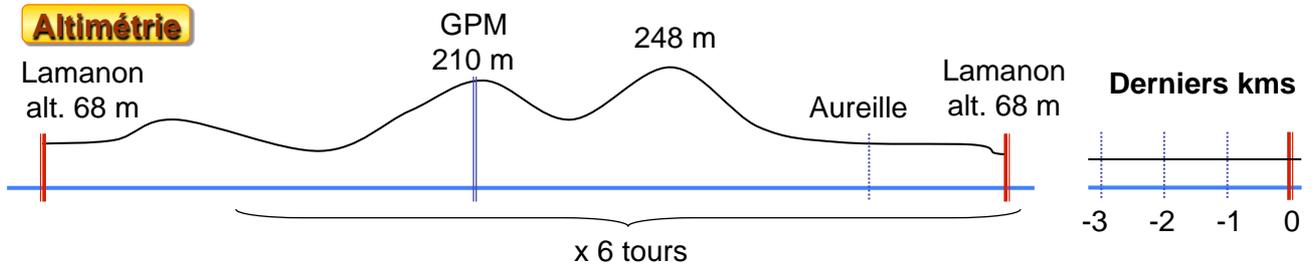


Arrivée Lamanon

16h30



Altimétrie



**CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE**



**Région
PACA**

3^e étape / demi-étape CLM Salon - Salon
Samedi 29 Août 2015 matin - GP Conseil Général - Leclerc
 CLM par équipes de 18,1 km - Départ 9h00, arrivée 11h30 Mairie de Salon



ITINERAIRE	CLASS	km	km total
Départ bd de la République		0	0
A droite, sous le pont, bd d'Enfer		0.6	0.6
Chemin de sans souci		1.9	2.5
A droite, chemin des Mouldas		1.1	3.6
Direction Eyguières	D17	3.7	7.3
Rd point à gauche Eyguières	D17E	1.1	8.4
A gauche à la gendarmerie, route des Roudiers	D72B	2.3	10.7
A gauche carrère du congrès	D72D	1.3	12
A droite direction Salon, camping	D17	1	13
A droite chemin de la grande carrère		2.1	15.1
A gauche chemin des Batignolles		1.3	16.4
A droite chemin des cabans		1.7	18.1
Arrivée Mairie de Salon			18.1





VÊTEMENTS CYCLISTES
GAUTIER



Quartier les Geillés
13610 LE PUY SAINTE RÉPARADE
Tel:(33)04.42.61.98.87 - Fax:(33)04.42.61.83.56
e-mail : vetgautier@yahoo.fr
- FRANCE -
siret : 344 828 314 00015



CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Le Manège à Bijoux E.LECLERC VOYAGES GPL 24H/24H CRÉDIT AUTO CRÉDIT CLIENT

CC <<Les Viougues>> Routes de Pelissanne Salon de Provence 04 90 17 21 00

Le Manège à Bijoux

AUDIO 2000

J & B Chaudiron
Opticiens diplômés
Lentilles de contact
SURDITE
108 cours Victor Hugo
Salon-de-Provence
Tel 04 90 56 09 74
Fax 04 90 56 17 74



Boutic'Fleurs
Mireille Castelas
Pélissanne



RENAULT
SALON DE PROVENCE
666 Boulevard du roi Rene
13300 SALON DE PROVENCE
www.gmd-automobiles.com

Le
Domaine
de
Petite
Association Culture et Promotion



GRUPE
MICHEL
DURAND



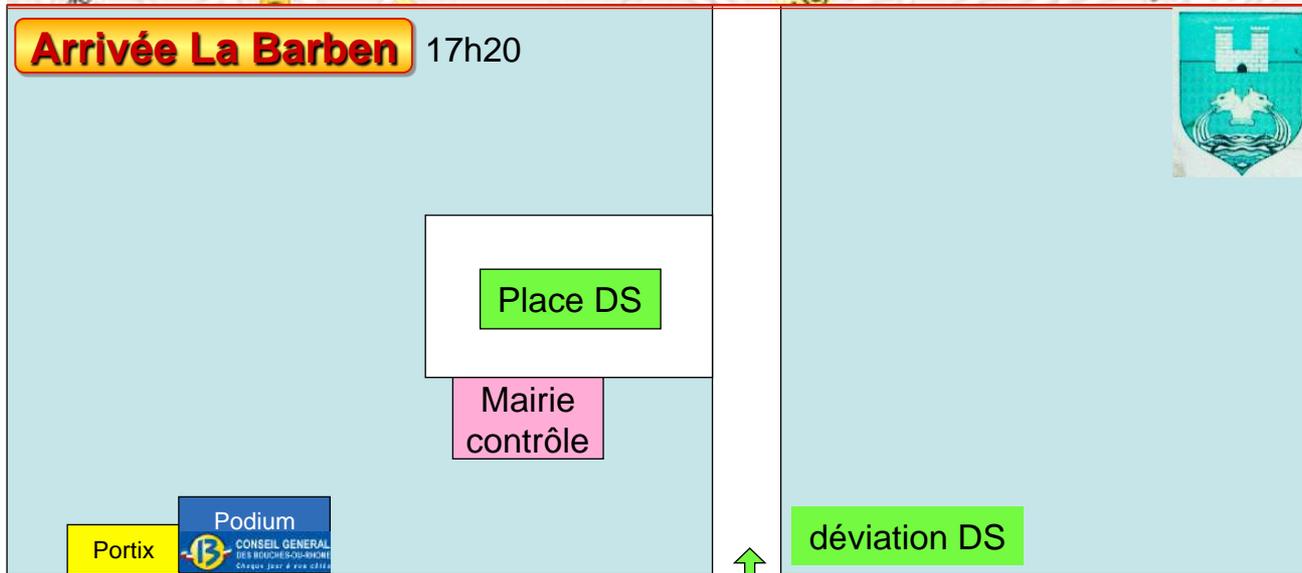
Départ Velaux

15h - ouverture de contrôle 11h30



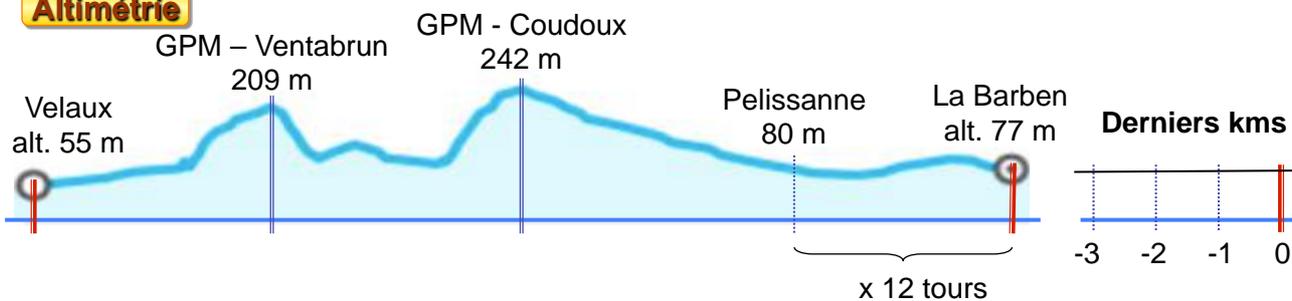
Arrivée La Barben

17h20



PC et arrivée

Altimétrie



4^e étape Salon - Salon

Dimanche 30 août 2015 - GP ville de Salon

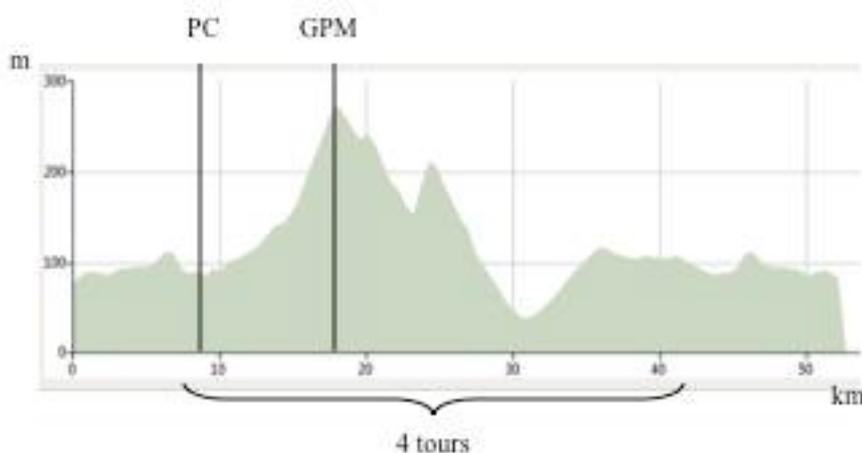
Circuit sur route de 142.2 km

Départ 12h50, arrivée 16h15 bd Nostradamus - Le Théâtre

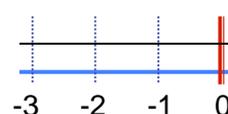


Itinéraire	Class	Routes	km	km total	km restant	Horaire
Départ fictif bd Nostradamus			0	0	142.2	12:50
Rue L Cohen, Av De Lattre de T.		D17				
Départ réel, sortie Salon		D17	0	0	142.2	13:00
Rond-point Lamanon Eyguières		D17 D17E	5.8	5.8	136.4	12:58
A gauche, av R Gassin				5.8	136.4	12:58
Rd-pt de la Vierge, tout droit, av S ^t Roch		D72B	1.5	7.3		
Circuit de 31,4 km, à faire 4 fois						
A droite, av S ^t Vérédeme		D17	0.6	7.9	134.3	13:01
A gauche, av S ^t Véran, Faub. Libération		D72	0.8	8.7	133.5	13:02
Rd-pt Couren, à gauche		D569	2	10.7	131.5	13:05
Route touristique, à gauche		D25	5.8	16.5	125.7	13:13
Sommet Roquemartine	GPM 1 & 4	D25	4	20.5	121.7	13:19
A gauche, direction Mouriès		D24	4	24.5	117.7	13:25
A gauche, direction Aureille		D24A	5.5	30	112.2	13:32
Entrée Aureille, à gauche				30	112.2	13:32
A droite, rd-pt		D17	0.2	30.2	112	13:33
Entrée Eyguières		D17	8.5	38.7	103.5	13:45
A gauche, av S ^t Vérédème, 1e tour	PC 2 & 3	D17		38.7	103.5	13:45
2e tour	PC		31.4	70.1	72.1	14:30
3e tour	PC		31.4	101.5	40.7	15:15
4e tour	GPM		31.4	132.9	9.3	15:59
Av S ^t Roch, rd-pt de la Vierge, tout droit		D72B		132.9	9.3	15:59
Av R, Gassin, rd-pt Lamanon Eyguières		D17E D17	1.5	134.4	7.8	16:02
Entrée Salon		D17	5.8	140.2	2	16:10
Rue L. Cohen, Av De Lattre de T.		D17	2	142.2	0	
A droite, arrivée bd Nostradamus				142.2	0	16:13

Altimétrie



Derniers kms





Région
PACA



Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance



Résultats en ligne sur
www.directvelo.com

Exclusivité radio



CONSEIL GENERAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

39 ans des AS en Provence: 1976 - 2014

COURSE SUR 1 JOURNÉE

GRAND PRIX DE LA BARBEN

1976
1 - RODRIGUES
SC NICE
(2) CASTAN
(3) PICCA

CHIRI - 41 KM 800

1977
1 - ROQUETTA
ES CAVAILLON
(2) CARLES
(3) GASQUET

BONNET - 49 KM 913

1978
1 - GOMES
LES ANGLÉS
(2) TRABALLON
(3) GASQUET
RECORD DU TOUR

BEROUD - 44 KM 750

1979
1 - MAURIES
ALBI
(2) RODRIGUES
(3) CARLES

BONDU - 44 KM 150

1980
1 - REYNAUD
AS MARSEILLE EST
(2) MAURIES
(3) CARLES

CARITOUX - 44 KM 307

COURSE SUR 3 JOURS

1981 / GRAND PRIX ESPI
CARITOUX
GRAND PRIX ST REMY
BERTOLO
GRAND PRIX DE LA BARBEN
ANDRE

1982 / GRAND PRIX DELEYROLLE
JAN
GRAND PRIX LECLERC ESPI
WOOG
GRAND PRIX BANETTE
KAIKINGER

COURSE SUR 5 JOURS

1982
GRAND PRIX DE MIRAMAS
FAUSSURIER
GRAND PRIX TOTAL GAZ
CARITOUX
GRAND PRIX ESPI
GARNIER
GRAND PRIX DE ST RÉMY
MUSELET
GRAND PRIX DE LA BARBEN
CARITOUX

1983
GRAND PRIX ESPI
GARNIER
GRAND PRIX TOTAL GAZ
GARNIER
GRAND PRIX LECLERC
GARNIER
GRAND PRIX ROBERT
AMARDHEIL
GRAND PRIX DE LA BARBEN
PELIZZARI

1984
GRAND PRIX ESPI
FREZE
GRAND PRIX RHIN MOSELLE
CELLE
GRAND PRIX LECLERC
PEGON
GRAND PRIX ROBERT
CASADO
GRAND PRIX DE LA BARBEN
LA VERGNE

1985
GRAND PRIX ESPI
GARNIER
GRAND PRIX TOTAL GAZ
LEPEURIEN
GRAND PRIX LECLERC
PHILIPP
GRAND PRIX DELEYROLLE
BUSOLINI
GRAND PRIX DE LA BARBEN
LA VERGNE

1986
GRAND PRIX ESPI
DEWOGHT
GRAND PRIX FAURE
LAURENT
GRAND PRIX LECLERC
LAUGIER
GRAND PRIX DELEYROLLE
BUSOLINI
GRAND PRIX DE LA BARBEN
DALIBARD

CARITOUX-CC CARPENTRAS

GARNIER-AVC NIMES

DONARIO-RO MARIGNANE

GERNIER-AVC AIX

GARNIER-RO MARIGNANE

1987
GRAND PRIX ESPI
DEWOGHT
GRAND PRIX NIVOLIERS
MAGNIEN
GRAND PRIX LECLERC
FOIX
GRAND PRIX DELEYROLLE
FAIVRE PERRET
GRAND PRIX DE LA BARBEN
GARNIER

ARMARDHEIL

1988
GRAND PRIX LECLERC
BONNET
GRAND PRIX PHILIBERT
MANIN
GRAND PRIX ESPI
FIGUE
GRAND PRIX DELEYROLLE
DE SOLA
GRAND PRIX JULIAN JILL
BARATINI

LEPEURIEN

1989
GRAND PRIX LECLERC
DELAURIEN
GRAND PRIX DELEYROLLE
LEPEURIEN
GRAND PRIX ESPI
GARNIER
GRAND PRIX ROBERT
DELAURIEN
GRAND PRIX BANETTE
BIENIEK

LEPEURIEN

1990
GRAND PRIX LECLERC
DURACKA
GRAND PRIX D'AURONS
ABATIER
GRAND PRIX DELEYROLLE
MARTY
GRAND PRIX ESPI
LEPEURIEN
GRAND PRIX BANETTE
RICAUX

BONNET

1991
GRAND PRIX LECLERC
FREZE
GRAND PRIX D'AURONS
TEYSSIER
GRAND PRIX DELEYROLLE
RICHARD
GRAND PRIX ESPI
SABATIER
GRAND PRIX BANETTE
RIVIERE

RICAUX

1993
GRAND PRIX LECLERC
BODYK
GRAND PRIX D'AURONS
QUINTON
GRAND PRIX DELEYROLLE
BOLAT
GRAND PRIX ESPI
AUGER
GRAND PRIX BANETTE
BODYK

ZAIKOV

1994
GRAND PRIX LECLERC
ZIEGLER
GRAND PRIX DE MIRAMAS
ZIEGLER
GRAND PRIX DELEYROLLE
DURACKA
GRAND PRIX ESPI
BODYK
GRAND PRIX 3L
DURACKA

ZIEGLER

1995
GRAND PRIX LECLERC
BODYK
GRAND PRIX DE MIRAMAS
ROSOLINSKY
GRAND PRIX DELEYROLLE
BODYK
GRAND PRIX ESPI
AGNOLUNTO
GRAND PRIX 3L
GUILLAUME

BODYK

1996
GRAND PRIX LECLERC
BODYK
GRAND PRIX DE LAMANON
DESSEL
GRAND PRIX DELEYROLLE
BERTHIER
GRAND PRIX ESPI
LUMINEL
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
BODYK

BODYK

1997
GRAND PRIX LECLERC
TRASTOUR
GRAND PRIX DE LAMANON
BODROGI
GRAND PRIX DELEYROLLE
BERTHIER
GRAND PRIX ESPI
THEVENIN
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
HANDOJA

FERNANDEZ

1998
GRAND PRIX DE LAMANON
LESNIEWSKY
GRAND PRIX LECLERC
GRAND PRIX DELEYROLLE
TEMPLIER
GRAND PRIX ESPI
JOUSSET
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
MIZUTANI

TOGNINI

1999
GRAND PRIX LECLERC
DOLGUIKH
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
LLATI
GRAND PRIX DELEYROLLE
CHAMPEYMONT
GRAND PRIX ESPI
ROGER
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
MARCoux

MARCoux

2000
GRAND PRIX LECLERC
BOOS
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
GABROWSKI
GRAND PRIX DELEYROLLE
STOIANOV
GRAND PRIX ESPI
GABROWSKI
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
BALANDRAUD

GABROWSKI

2001
GRAND PRIX DE LAMANON
HAYDEN
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
HIETEN
GRAND PRIX DELEYROLLE
SCANLON
GRAND PRIX ESPI
LUMINET
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
CHAMPEYMONT

CHAMPEYMONT

2002
GRAND PRIX LECLERC
PLOUHINEC
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
CHAMPEYMONT
GRAND PRIX DELEYROLLE
JONHN
GRAND PRIX ESPI
AGNOLUNTO
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
MARTINEZ

CHAMPEYMONT

2003
GRAND PRIX LECLERC
MARTINEZ
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
NILSSON
GRAND PRIX DELEYROLLE
REYNAUD
GRAND PRIX ESPI
LUMINET
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
CHAMPEYMONT

MARTINEZ

2004
GRAND PRIX LECLERC
CABRERA
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
DECOTTES
GRAND PRIX DELEYROLLE
LIBOREAU
GRAND PRIX ESPI
ZOETEMELK
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
MARTINEZ

ZONNEVELD

2005
GRAND PRIX LECLERC
PASSERON
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
ANTOMARCHI
GRAND PRIX DELEYROLLE
DAVID
GRAND PRIX ESPI
JEANROCH
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
CHAMPEYMON

GOUROV

2006
GRAND PRIX LECLERC
REYNAUD
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
BOUTEILLE
GRAND PRIX DELEYROLLE
BLAIN
GRAND PRIX ESPI
MARTINEZ
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
GOUROV

SOKOLOV

2007
GRAND PRIX DELEYROLLE
TEAM NEW ZELAND
GRAND PRIX LECLERC
KONSTANDINOV
GRAND PRIX CONSEIL RÉGIONAL
SZKOLNIK
GRAND PRIX ESPI
MASSING
GRAND PRIX LA BARBEN/CONSEIL GÉNÉRAL
NIEMINEM

KONSTANTINOV

COURSE SUR 4 JOURS

2009
1^o étape CLM ETUPES
2^o étape SLADKOV
3^o étape LIGHTART
4^o étape DELARAZIERE
Général LIGHTART

LIGHTART

2010
1^o étape NEW ZELAND
2^o étape CAUQUIL
3^o étape SARREBOUBEE
4^o étape SISKEVICIUS
Général CAUQUIL

CAUQUIL

2011
1^o étape VIENNET
2^o étape ROSTOLAN
3^o étape CHIOCCA
4^o étape BRENTERCH
Général VIENNET

VIENNET

2012
1^o étape BLANQUEFORT
2^o étape BOUTEILLE
3^o étape FERNANDES
4^o étape PIOLINE
Général REICHENBACH

REICHENBACH

2013
1^o étape GMELICH
2^o étape STUSSI
3^o étape DELARAZIERE
4^o étape BRUN
Général GMELICH

GMELICH MEJLING

2014
1^o étape LAAS MARTEN
2^o étape LOUBET
3^o étape MALDONADO
4^o étape VINCENT
Général BERNARD

BERNARD



Le Mas du Soleil

Hôtel**** Restaurant****



Dans un cadre lumineux et largement ouvert sur ses jardins, Francis Robin, vous fait savourer les produits de cette Provence qu'il aime tant.
Dans une cuisine moderne et légère, il assortit les fruits et légumes du marché, les poissons frais et les herbes des collines pour vous offrir une superbe symphonie des saveurs.
Pour un séjour de rêve en Provence, Le Mas du Soleil vous offre ses jolies chambres dispersées autour de patios ensoleillés. Francis Robin et son équipe sauront vous entourer de leur attention pour rendre vos vacances inoubliables.

Christiane et Francis ROBIN - 38, chemin de St-Côme - 13300 SALON DE PROVENCE
Tél. (33) 04 90 56 06 53 - Fax (33) 04 90 56 21 52

Fermeture hebdomadaire (restaurant seulement) : dimanche soir et lundi. Hôtel ouvert toute l'année
E-mail : mas.du.soleil@wanadoo.fr - Internet : www.LEMASDU SOLEIL.com - Minitel Cartes et Menus : 3615 code AMATABLE
«Retrouvez notre établissement sur Internet : <http://www.amatable.fr>»



13
AU CŒUR
DU SPORT

CONSEIL GÉNÉRAL

Au cœur du sport



- ➡ **GRAND PRIX CYCLISTE " LA MARSEILLAISE " - Janvier**
- ➡ **OPEN 13 - Février**
- ➡ **OPEN INTERNATIONAL DE DANSE SPORTIVE - Mars**
- ➡ **CHALLENGE JEANTY COUPE DU MONDE FLEURET - Mai**
- ➡ **10 KMS DU CG - Mai**
- ➡ **VTT13 - Juin**
- ➡ **DÉFI MONTE CRISTO - Juin**
- ➡ **LA MARSEILLAISE DES FEMMES - Juin**
- ➡ **LES VOILES DU VIEUX PORT - Juin**
- ➡ **TOURNOI INTERNATIONAL DES CATALANS - Juillet**
- ➡ **MONDIAL LA MARSEILLAISE À PÉTANQUE - Juillet**
- ➡ **PROVENÇAL 13 - Juillet**
- ➡ **COURSE CYCLISTE « 4 JOURS DES AS » - Août**
- ➡ **LES BOSSES DU 13 - Septembre**
- ➡ **LE TROPHÉE DES ALPILLES - Septembre**
- ➡ **NATURE SPORT 13 - Octobre**
- ➡ **20 KM MARSEILLE-CASSIS - Octobre**
- ➡ **MASTERS 13 DE GOLF - Novembre**
- ➡ **ELITE GYM MASSILIA - Novembre**